

## **Les fondamentaux pour exercer en tant qu'Expert traducteur-interprète – ETI**

### **En distanciel synchrone (session en direct)**

**Thème formation :** Droit - Expertise

**Organisateur :** SFT Services

**Responsable pédagogique, administrative et Référente handicap :** Lorena Sorel

**Courriel du responsable :** [formation@sft-services.fr](mailto:formation@sft-services.fr) – [referenthandicap@sft-services.fr](mailto:referenthandicap@sft-services.fr)

**Tél. du responsable :** +33 02 43 42 79 86 **ou** 07 81 71 65 74

**Organisme de formation :** déclaration d'activité enregistrée sous le n° **52 72 01964 72** auprès du Préfet de région Pays de la Loire – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

**Durée:** 3X 2.5 heures soit un total de 7.5 heures

**Dates au choix en juin ou en septembre:**

- les lundis **3, 10 et 17 juin 2024,**

**ou**

- les lundis **30 septembre, 7 et 14 octobre 2024**

**Horaires :** de 9h30 à 12h

**Lieu :** En distanciel, sessions en direct sur Teams avec la formatrice.

#### **À qui s'adresse cette formation**

- Nouveaux, futurs voire anciens Experts traducteurs-interprètes, étudiants et autres personnes intéressées par ce volet de la traduction et interprétation.

#### **Prérequis**

- Maîtriser parfaitement sa langue maternelle et une langue cible,
- Être assermenté ou prévoir de le devenir et avoir de bonnes bases en droit.

#### **Objectifs pédagogiques**

- Mieux comprendre ce que la justice attend de leurs missions
- Connaître les prestations extrajudiciaires qu'ils peuvent effectuer
- Connaître les obligations sociales et fiscales auxquelles tout ETI doit satisfaire



## Contenu de la formation

- Session 1
  - Histoire des ETI
  - Foire aux questions, vade-mecum de l'ETI
  - Inscription - réinscription en fin de période probatoire et quinquennale
  - Formations à suivre
  - Code de déontologie : secret professionnel et mission à accomplir personnellement par tout expert
  - Statut de l'expert
  - Carte d'expert
  
- Session 2
  - Interprètes-traducteurs de la liste dite « CESEDA »
  - Obligations sociales et fiscales
  - Comment s'assurer dans le cadre de son activité expertale
  - Comment présenter une traduction assermentée et les tampons à apposer
  - Comment se comporter en interprétation
  - Tarifs et honoraires à appliquer au pénal, au civil, pour vos propres clients, les agences de traduction
  - TVA
  
- Session 3
  - Frais de mission et de déplacement, indemnités kilométriques
  - Mémoire de frais de justice via CHORUS PRO
  - Publicité à faire ou ne pas faire
  - Compte rendu d'activité annuel
  - Compétence territoriale de l'ETI
  - Conservation du titre d'expert en cas de déménagement
  - Codes en vigueur, livres, dictionnaires et sites utiles



## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

L'organisation et la gestion de cette formation sont assurées par SFT Services dont la responsable pédagogique, s'occupe notamment de la coordination des échanges entre les apprenants et l'intervenante en amont de la formation. Un lien pour vous connecter vous sera envoyé environ 48 heures avant le début de chaque session. Émargement numérique : un lien vous sera également envoyé avant le début de chaque session pour la signature électronique. La responsable pédagogique, ou la formatrice, veille à la connexion effective de chaque apprenant. Les supports de cours seront mis à votre disposition sur votre espace personnel extranet dont on vous communiquera l'adresse.

### La formatrice

**Catherine Bonebeau** Après avoir suivi un BTS de traducteur commercial et avoir obtenu une maîtrise d'allemand, Catherine Bonebeau est depuis 1989 traductrice-interprète en allemand, assermentée près la Cour d'appel de Riom. A enseigné l'allemand durant une quinzaine d'années notamment à des lycéens et étudiants d'école d'ingénieurs en Auvergne et à Clermont-Ferrand ; A créé la délégation SFT-Auvergne en 2003, l'a dirigée durant 6 ans puis est restée au bureau de cette délégation. A créé la FAQ (Foire aux questions) dédiée aux ETI et qui a été en ligne sur le site de la SFT durant de très nombreuses années ; De 2003 à 2022, a été secrétaire générale de la Compagnie d'experts près la cour d'appel de RIOM. Catherine a commencé à assurer cette formation en 2014 sous l'égide du procureur de la République d'alors à Clermont-Ferrand, M. SENNES. Au départ, la formation se faisait uniquement en Auvergne et depuis quelques années, elle est assurée aussi dans d'autres villes (Marseille, Lille, Strasbourg, Lyon, Paris, Saint-Denis à La Réunion, Nancy, Orléans, Bourges) à la demande des collègues dans les différentes régions.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Formation en distanciel synchrone (en direct avec la formatrice), via la plateforme Teams, suivie sur votre ordinateur à partir d'un support de cours qui sera diffusé lors de la formation et que vous pourrez archiver pour le consulter ensuite à tout moment.
- Un lien est communiqué à chaque stagiaire 48 heures avant le début de la session.
- Un espace personnalisé, avec les supports de cours et un forum d'échanges est également disponible pour chaque stagiaire sur la plateforme Digiforma.
- Des questions pourront être posées et la formatrice y répondra soit spontanément, soit dans les temps impartis à cet effet soit après la formation à tout moment que vous le désirerez.



### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

- Feuilles d'émargement
- Un questionnaire en ligne à remplir quelques semaines avant le début de la formation afin de déterminer le niveau des apprenants
- Un questionnaire d'évaluation des connaissances et de satisfaction en ligne est posé à la fin de la formation.
- Un questionnaire de suivi à 3 mois est également adressé aux apprenants pour évaluer la mise en pratique des connaissances acquises et l'impact de la formation

### **Sanction de la formation**

À l'issue de la formation, chaque participant reçoit un certificat de réalisation de l'action de formation par voie électronique.

Chaque stagiaire est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne visant à évaluer la qualité de cette formation.

